

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITE AU FIL DE L'EAU N°7

DECISIONS POUR LES POSTES POURVUS

La date d'affectation de principe est le 30 décembre 2021 pour les candidatures externes et le 1^{er} janvier 2022 pour les candidatures internes.

Pour la candidature externe, celle-ci peut être décalée avant uniquement, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agente, conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Pour les candidatures internes, celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agente, conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 15 décembre dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agente.)

POSTES			CANDIDATES RETENUES		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DDT 01					
	Assistant(e) d'étude pêche et guichet unique infraction	E000009676	CHALON Maryline	Adjoint administratif	SGC 01
DDT 26					
	Assistante unité territoriale Nord	0920260236	IVANES Aurore	Adjoint administratif	SGCD 26
DREAL 69					
	Secrétaire médicale des médecins de prévention – SPARHR207	16346C0883	MAILLOT Laureen (ARL accordée)	Adjoint technique de recherche et de formation	Université Lyon 2

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus faute de candidat(e)s ou faute d'autorisation de recrutement local, dite ARL.
N.B. : une ARL est nécessaire pour les recrutements en provenance d'autres ministères ou de collectivités locales.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Lyon, le 09 décembre 2021

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Signé

Eric TANAYS